



REACH

LA VOLONTÉ D'UNE LÉGISLATION
COMMUNAUTAIRE FORTE EN
MATIÈRE DE PRODUITS
CHIMIQUES

3	Préface de Francis Wurtz: un monde meilleur avec REACH
4	Introduction de Jonas Sjöstedt: les cinq priorités du groupe GUE/NGL pour REACH
6	Ligne du temps: chronologie d'une nouvelle directive sur les produits chimiques
11	Avis: les ONG et les syndicats s'expriment sur REACH
13	Liens utiles

GUE/NGL Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique

rue Wiertz 43
1047 Bruxelles
Tél: +32 (0)2 284 26 83 / 26 86
Fax: +32 (0)2 284 17 74
www.guengl.eu

Rédaction et correction:

Carolina Falk, Lisa Ekstrand, Gay Kavanagh, David Lundy, Nathalie Mazraani.

Photos: Julia Garlito Y Romo, Parlement européen, PhotoDisc, James Hardy/PhotoAlto.

Pour plus d'informations sur cette publication, prière de contacter Lisa Ekstrand:
lisa.ekstrand@europarl.europa.eu

Une production de l'unité site web et publications du GUE/NGL:

Gay Kavanagh – gabrielle.kavanagh@europarl.europa.eu
David Lundy – david.lundy@europarl.europa.eu
Nathalie Mazraani – nathalie.mazraani@europarl.europa.eu

Conception et mise en page: Liz Morrison

© GUE/NGL – Bruxelles, 2006

PRÉFACE

FRANCIS WURTZ
PRÉSIDENT DU GROUPE GUE/NGL



UN MONDE MEILLEUR AVEC REACH

Les décisions prises dans les mois à venir détermineront si REACH, la nouvelle politique de l'Union européenne en matière de produits chimiques, pourra, pour la première fois, rendre les essais obligatoires pour toute une série de produits chimiques présents dans des biens de consommation courants, allant des pyjamas pour enfants aux ordinateurs, télévisions et produits de nettoyage. REACH peut contrôler plus strictement une industrie qui, pendant des décennies, a mis des produits chimiques sur le marché, souvent sans contrôle ou avec un contrôle restreint. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des produits chimiques les plus répandus ne disposent que de très peu d'informations disponibles, voire aucune, en matière de sécurité et d'environnement. Il est de plus en plus craint que cela soit lié à la recrudescence des cancers, allergies, malformations congénitales et à la réduction de la fertilité.

Le projet REACH (**R**egistration, **E**valuation, and **A**uthorisation of **C**hemicals – Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) a jusqu'ici été affaibli à chaque étape du processus politique. Lorsqu'il a été proposé pour la première fois par la Commission européenne, il demandait aux manufacturiers de procéder à de nombreux tests de sécurité sur les 30 000 substances chimiques les plus répandues, dont la plupart étaient sur le marché depuis des décennies. Parmi celles-ci, au moins 1 500 auraient dû être strictement restreintes, voire interdites. Mais lorsque le Parlement a adopté le texte en première lecture et que les États membres sont parvenus à un accord politique au Conseil à la fin 2005, il restait moins de la moitié des substances à contrôler, soit 12 000. À moins que ceci ne soit rectifié, des milliers de substances chimiques potentiellement dangereuses pourraient échapper aux procédures de tests.

La première bataille politique féroce au Parlement européen a eu lieu le 17 novembre 2005, lorsque la majorité au Parlement a voté en faveur du rapport sur REACH rédigé par le député socialiste italien Guido Sacconi. Ce rapport était une version très atténuée de la proposition originale de la Commission européenne. La Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) a néanmoins décidé de voter pour le rapport. Notre conclusion était qu'un système REACH faible était meilleur que pas de REACH du tout.

À l'inverse de la position globalement faible du Parlement, plusieurs amendements ont été adoptés pour renforcer les obligations pour l'industrie de remplacer les substances chimiques dangereuses par des alternatives plus sûres, lorsque celles-ci existent. Notre objectif pour REACH, en deuxième lecture au Parlement, est d'assurer que les avis exprimés par le Parlement en première lecture soient réaffirmés. Les substances chimiques nocives doivent être remplacées par des alternatives lorsqu'elles existent. Il en va de la santé et de la sécurité des travailleurs et des consommateurs et de l'avenir de la planète! ☒

INTRODUCTION

JONAS SJÖSTEDT
DÉPUTÉ EUROPÉEN,
GROUPE GUE/NGL



REACH: LES CINQ PRIORITÉS DU GROUPE GUE/NGL

Pour notre groupe, un contrôle efficace et global des substances chimiques est nécessaire pour la protection des travailleurs et des consommateurs.

PRIORITÉ 1 UN MAXIMUM D'INFORMATIONS DISPONIBLES POUR LES TRAVAILLEURS ET LES CONSOMMATEURS. présentées par les entreprises qui les produisent. Ceci permettra aux consommateurs et aux entreprises utilisant des produits chimiques de faire un choix averti. Le groupe soutient vivement le renforcement des exigences en matière d'information de la part des déclarants de substances produites ou importées dans la tranche de 1 à 10 tonnes, étant donné que la plupart des substances chimiques couvertes par REACH sont dans cette catégorie. Nous demandons des données supplémentaires comme des tests de toxicité aiguë, des tests de biodégradabilité et un rapport de sécurité chimique. Le principe directeur doit être le suivant: "pas de données, pas de marché".

PRIORITÉ 2 LES ENTREPRISES SONT RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ DE LEURS PRODUITS. La charge de la preuve doit reposer sur l'industrie et non sur les autorités publiques. Un élément important de REACH est que la responsabilité de la gestion sûre des risques des substances chimiques repose sur l'industrie. Ce principe est appelé "charge de la preuve". Dans la législation existante en matière de produits chimiques, la charge de la preuve repose sur les autorités. En pratique, cela signifie que l'interdiction temporaire de phtalates dans les jouets pour bébé imposée il y a quelques années a été très difficile à mettre en place. Les autorités doivent prouver qu'une certaine substance n'est pas sûre avant de pouvoir prendre des mesures pour l'interdire. Il est impensable que les mêmes règles soient appliquées dans la politique alimentaire, à savoir que les producteurs d'aliments puissent vendre des produits jusqu'à ce que les autorités aient le temps et les ressources nécessaires pour prouver qu'il y a un problème. Tenir les producteurs de substances chimiques responsables pour leurs produits est dans le droit fil du "principe de précaution" et du principe du "pollueur payeur". Le point de départ de la prise de responsabilités par l'industrie doit être la suppression de l'obligation pour les autorités de garantir l'exhaustivité des informations fournies par l'industrie, par exemple, vérifier si les dossiers sont complets.

PRIORITÉ 3 UN MAXIMUM DE SUBSTANCES DOIVENT ÊTRE COUVERTES. Troisièmement, nous voulons que le plus possible de substances soient couvertes et enregistrées dans le système REACH.

PRIORITÉ 4 REMPLACEMENT SYSTÉMATIQUE LORSQUE DES ALTERNATIVES EXISTENT. Notre quatrième priorité est de garantir que la substitution des substances chimiques soit la règle si des alternatives plus sûres existent. Le groupe soutient le principe de substitution, ce qui signifie que l'utilisation de substances chimiques très préoccupantes ne doit pas être autorisée lorsqu'une alternative plus sûre existe. L'autorisation est le processus par lequel les produits chimiques que nous savons dangereux reçoivent la permission d'être utilisés quand même. Et ceci parce que ceux-ci sont requis pour des utilisations spécifiques nécessaires dans notre société. Notre groupe ne s'oppose pas à l'autorisation car nous constatons qu'il n'est pas réaliste d'interdire directement toutes les substances dangereuses. Toutefois, nous estimons qu'un principe fondamental doit être clair, ce qui signifie que si des alternatives plus sûres existent déjà, une substance ne peut être autorisée. L'autorisation doit également être limitée dans le temps.

PRIORITÉ 5 LAISSONS LES ÉTATS MEMBRES ALLER PLUS LOIN. Notre dernière priorité est de sauvegarder la capacité des États membres d'appliquer des dispositions plus strictes que celles établies par REACH. ☒



LE SYSTÈME REACH EXPLIQUÉ

À la base de la proposition REACH, on retrouve un système intégré d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. La proposition invite les entreprises qui produisent et importent des substances chimiques à évaluer les risques et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. Ceci renversera la charge de la preuve, qui repose actuellement sur les autorités publiques, pour qu'elle revienne aux importateurs, aux manufacturiers et à l'industrie en général. Le nouveau système fournira une protection adéquate de l'environnement et du grand public, tout en encourageant l'innovation.

L'agence des produits chimiques est le point central du système REACH: cette agence s'occupera des bases de données nécessaires pour faire fonctionner le système, coordonnera l'évaluation en profondeur des substances chimiques suspectes et établira une base de données publique dans laquelle les consommateurs et les professionnels pourront trouver des informations sur les risques. Plus de 40 directives et règlements existants seront remplacés par cette nouvelle politique en matière de substances chimiques.

L'enregistrement est l'élément principal de REACH. Il invite l'industrie à obtenir des informations pertinentes sur les substances chimiques fabriquées ou importées en quantités supérieures à une tonne par an par manu-

facturier/importateur et à enregistrer ces informations dans une base de données centrale. La nouvelle Agence européenne des produits chimiques gèrera cette base de données, réceptionnera les dossiers d'enregistrement et sera chargée de fournir des informations non confidentielles au public.

L'évaluation garantira que l'industrie respecte ses obligations et évite les tests inutiles. Deux types d'évaluation sont prévus par le système REACH: un pour les dossiers et un pour les substances. L'objectif principal est de minimiser les essais sur animaux.

L'autorisation est requise pour les substances très préoccupantes et ne peut être délivrée que par la Commission européenne pour des utilisations spécifiques. L'autorisation peut être délivrée si les substances sont contrôlées adéquatement ou si les bénéfices socio-économiques surpassent les risques et s'il n'existe pas de substances ou de technologies de substitution efficaces. Les substances très préoccupantes sont les substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction), PBT (persistantes, bio-accumulables et toxiques), vPvB (très persistantes et à fort potentiel de bio-accumulation) et les substances identifiées comme ayant des effets graves sur les humains et l'environnement. ☒

2001

13 FÉVRIER 2001

CHRONOLOGIE D'UNE NOUVELLE DIRECTIVE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES



La Commission adopte son "livre blanc sur la stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques".

Le livre blanc de la Commission, adopté en 2001, traitait des manquements du système existant. Suite à la publication de ce livre blanc, le consensus a été général sur la nécessité d'effectuer des réformes aux niveaux institutionnel, gouvernemental et des entreprises. Les organisations non gouvernementales en matière d'environnement et les organisations des consommateurs soutenaient vivement ce besoin de changement.

2003

17 MAI 2003

Présentation du projet de proposition REACH sur l'internet afin de consulter le public et les parties intéressées quant à la faisabilité de la proposition de la Commission.

Cette consultation a eu lieu entre le 15 mai et le 10 juillet 2003 et a résulté en plus de 6 000 réponses reçues des gouvernements, des autorités publiques dans les pays de l'UE et candidats ainsi que des gouvernements de pays tiers. Les réponses de l'industrie représentaient 42 pour cent du total tandis que 142 ONG, dont des syndicats, ont envoyé des avis. Plus de la moitié des contributions provenaient de citoyens individuels, qui ont soulevé toute une série de questions allant des essais sur les animaux à la protection de l'environnement, en passant par la protection de la santé humaine et l'information accrue des consommateurs.

SEPTEMBRE 2003

MM. Schröder, Chirac et Blair écrivent au président de la Commission.

Les dirigeants allemand, français et britannique ont uni leurs forces pour tenter de faire avorter le règlement plus strict envers l'industrie chimique décrit dans le projet de proposition de la Commission. Dans une lettre à Romano Prodi, les chefs des trois États membres les plus influents de l'UE ont sommé la Commission européenne d'apporter des "changements substantiels" au texte. L'Allemand Gerhard Schröder, le Français Jacques Chirac et le Britannique Tony Blair affirmaient que les plans REACH "étaient encore loin de représenter la procédure rapide, simple et économique" promise par la Commission.

29 OCTOBRE 2003

Version finale de la proposition sur REACH de la Commission Prodi

La Commission a avancé sa proposition finale pour une nouvelle politique en matière de substances chimiques, REACH, avec les objectifs affichés suivants:

- protéger la santé humaine et l'environnement;
- maintenir et accroître la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE;
- éviter la fragmentation du marché intérieur;
- accroître la transparence;
- assurer l'intégration par le biais d'efforts internationaux;
- encourager les essais qui ne sont pas réalisés sur les animaux;
- assurer la conformité aux obligations internationales de l'UE au titre de l'OMC.



2005

13 SEPTEMBRE 2005



Le Parlement européen commence ses travaux sur REACH.

Deux commissions du Parlement européen ont adopté des amendements constituant une atténuation importante de la proposition originale de la Commission. Les députés responsables pour la commission ITRE (industrie), le conservateur allemand Hartmut NASSAUER, et pour la commission IMCO (marché intérieur), la libérale suédoise Lena EK, favorisaient une approche basée sur le risque à l'inverse de la proposition plus basée sur la sécurité proposée par la Commission. De plus, ils désiraient que l'agence des produits chimiques joue un rôle central dans l'enregistrement et l'évaluation, ce qui signifie que la charge de la preuve reposerait essentiellement sur les autorités au lieu de glisser vers l'industrie, comme le sous-entendait l'ensemble du système REACH.

4 OCTOBRE 2005

La commission de l'environnement du Parlement européen adopte sa position et rejette les avis des commissions de l'industrie et du marché intérieur.

Le vote à la commission de l'environnement soutenait bien davantage la proposition de la Commission et la renforçait sur plusieurs points clés.

1. Elle a voté en faveur de l'introduction d'une obligation légale pour les entreprises de remplacer les substances très préoccupantes par d'autres moins nocives si elles existent.
2. L'autorisation n'aurait été possible que si aucune alternative plus sûre n'existait, si les risques étaient adéquatement contrôlés et si les bénéfices socio économiques surpassaient les coûts. De plus, l'autorisation requerrait toujours un plan de substitution et serait limitée à cinq ans.
3. Un compromis a été adopté pour les substances produites ou importées en quantités de 1 à 10 tonnes, ce qui signifiait que les demandes d'informations pour certaines substances diminueraient, tandis qu'elles augmenteraient pour celles utilisées dans les produits de consommation. Il est important de noter que la charge de la preuve reposait fermement sur l'industrie.

OCTOBRE/NOVEMBRE 2005

Peu de soutien montré par la nouvelle Commission.

La Commission Barroso ne soutient que faiblement la proposition REACH dans le "document de séance", un document informel distribué dans différents groupes de travail.

9 NOVEMBRE 2005

L'accord SACCONI-NASSAUER conclu au Parlement européen.

Les trois groupes les plus importants au Parlement – conservateurs, sociaux démocrates et libéraux – ont conclu un accord pour la session plénière de novembre, mettant à mal les résultats positifs obtenus lors du vote en commission de l'environnement trois semaines plus tôt. L'accord signifiait, entre autres, que l'industrie ne devrait même plus fournir des données de sécurité de base pour les 17 500 substances chimiques produites dans des quantités de 1 à 10 tonnes par an. En outre, l'industrie pourrait demander des exemptions pour certains essais sur les substances chimiques produites dans des quantités de 10 à 100 tonnes par an. Les groupes GUE/NGL et Verts/ALE au Parlement européen ont présenté un compromis alternatif sur la question cruciale de l'enregistrement.



2005

17 NOVEMBRE 2005



Vote du Parlement européen en plénière.

Après un mois de pressions intensives et de recherche d'un compromis entre les commissions et les groupes politiques, une majorité de députés a voté pour un nouveau règlement communautaire en matière de produits chimiques radicalement affaibli. La majorité du Parlement a voté en faveur de très faibles exigences en matière d'essais et d'informations pour les substances produites en quantités annuelles de 1 à 10 tonnes. Elle a également voté en faveur de possibilités accrues d'exempter d'essais les substances chimiques mises sur le marché en quantités de 100 à 1 000 tonnes. Des amendements forts sur la substitution ont été adoptés.

13 DÉCEMBRE 2005

Le Conseil parvient à un accord politique.

Les ministres de la concurrence de l'UE sont parvenus à un accord politique sur REACH lors d'une réunion extraordinaire du Conseil le 13 décembre 2005. Malheureusement, concernant la question globale de l'autorisation et de la substitution, la décision du Conseil s'est avérée loin de la décision ferme convenue par le Parlement européen.

2006

8 JUIN 2006

Les autres nations protestent.

Les États-Unis et une coalition de nations, dont le Japon, l'Inde et 10 autres, dénoncent les effets éventuels de distorsion du commerce de REACH, qui, selon eux, risquent de frapper les pays en développement et les petites entreprises. Dans une déclaration conjointe, ils demandent à l'UE de réexaminer REACH.

27 JUIN 2006

Les ministres de l'environnement de l'UE adoptent une position commune.

Les 25 ministres de l'environnement de l'Union européenne adoptent une position commune sur REACH conformément à leur accord politique de décembre 2005. Le commentaire de l'alliance des ONG environnementales est le suivant: au vu du texte "il est très douteux que REACH constitue une amélioration de la législation actuelle en matière de produits chimiques".

SEPTEMBRE 2006

Deuxième lecture au Parlement.

La deuxième lecture de REACH au Parlement européen commencera dès que la position commune du Conseil sera officiellement traduite dans toutes les langues officielles de l'UE. La phase finale de l'adoption de la législation REACH par le Parlement et le Conseil commencera au cours de la présidence finlandaise. ☒





VOTE EN PLÉNIÈRE SUR REACH

“MIEUX VAUT UN SYSTÈME REACH FAIBLE QUE PAS DE REACH DU TOUT”

Le groupe GUE/NGL a voté en faveur de REACH même si l'accord SACCONI NASSAUER y était inclus.

Une majorité de députés européens a voté en faveur de très **faibles exigences** en matière d'essais et d'informations pour les substances produites dans des quantités de 1 à 10 tonnes par an. Cela signifie que l'industrie chimique ne devra pas évaluer la nocivité de jusqu'à 90 pour cent des 17 500 produits chimiques mis sur le marché en quantités de 1 à 10 tonnes. La majorité a également voté en faveur de la multiplication des possibilités d'exempter les substances chimiques produites en volumes élevés des restrictions importantes. C'est ce qui ressort de l'accord SACCONI-NASSAUER.

Les amendements adoptés sur l'autorisation et le remplacement obligatoire des substances chimiques dangereuses étaient, d'autre part, **plus forts** que ceux discutés par le Conseil et la Commission. Il s'agissait d'une victoire considérable car, si le chapitre autorisation avait

été rejeté, une toxine identifiée comme cancérigène ou reproductrice pour laquelle des alternatives plus sûres existent aurait pu rester sur le marché et aurait pu être utilisée dans des produits de consommation, contrairement à ce que prévoyait la législation existante.

L'amendement le plus progressif adopté était l'amendement 232. Celui-ci stipulait qu'une autorisation pour une substance très préoccupante ne serait délivrée que si une alternative plus sûre n'existait pas et si les avantages socio-économiques surpassaient les risques et si le risque pour la santé humaine ou l'environnement était adéquatement contrôlé. Ceci garantit que les substances extrêmement préoccupantes sont remplacées par des alternatives plus sûres lorsqu'elles existent. Une autre victoire était que la majorité a également voté en faveur de la responsabilisation de l'industrie pour les substances chimiques qu'elle met sur le marché et de la garantie par l'industrie de leur utilisation sûre, à savoir le devoir de prudence. ☒





REACH AU CONSEIL

Les ministres de l'UE ont conclu un accord politique sur REACH le 13 décembre 2005. Concernant l'autorisation et la substitution, les résultats ont malheureusement été inférieurs à ceux prévus par la proposition du Parlement européen.

Autorisation/Substitution

L'approche avancée par le Parlement européen était de remplacer toutes les substances chimiques à risque par des alternatives plus sûres lorsque celles-ci existent. L'accord politique du Conseil a augmenté le nombre de substances chimiques pour lesquels l'autorisation se basait sur leur "contrôle adéquat". Les substances PBT (persistantes, bio-accumulables et toxiques) et vPvBs (très persistantes et à fort potentiel de bio-accumulation) doivent toujours être remplacées si des alternatives plus sûres existent, mais ceci s'applique uniquement à un minimum de substances.

Toutefois, une victoire a été que l'industrie, dans sa demande d'autorisation, devra soumettre une analyse des alternatives en tenant compte des risques et de la faisabilité technique et économique de la substitution. Cela signifie que l'industrie devra toujours examiner les

alternatives, ce qui pourrait l'inciter à développer des substances chimiques plus sûres.

Mais pour la majorité des substances chimiques, l'autorisation sera toujours accordée si les risques sont "adéquatement contrôlés", ce qui signifie que même si l'analyse de l'entreprise montre qu'il existe des alternatives plus sûres, l'organe de réglementation devra accorder l'autorisation si l'utilisation de la substance est "adéquatement contrôlée". Aucune limite de temps n'est spécifiée; ces limites seront décidées au cas par cas.

Enregistrement

Le Conseil a accepté le texte de compromis de la présidence britannique, qui est davantage conforme à la faible position en matière d'enregistrement adoptée par le PE. L'Allemagne a obtenu le soutien pour sa demande d'augmenter le nombre de substances définies comme bénéficiant d'un régime transitoire. Ceci signifie que davantage de substances bénéficieront des obligations en matière de données de base qui seront d'application pour les substances existantes par opposition aux nouvelles substances. ☒

LES ONG ET LES SYNDICATS S'EXPRIMENT SUR REACH

CES: les syndicats pour la santé et la sécurité des travailleurs

Le 25 octobre 2005, le groupe GUE/NGL a invité Tony Misu à une réunion de groupe pour expliquer les exigences de la **CES (Confédération européenne des syndicats)** concernant REACH. Misu, de l'institut de recherche de la CES, a présenté quelques informations générales sur les produits chimiques et les maladies professionnelles et les dangers que les produits chimiques représentent pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il a souligné que les troubles cutanés et respiratoires étaient les problèmes liés au travail les plus fréquents et qu'une législation correcte en matière de produits chimiques pourrait aider à éviter environ 90 000 cas de troubles par an.

La CES, dans sa campagne sur REACH, a mis l'accent sur les résultats d'une étude menée par l'université de Sheffield sur les bienfaits de REACH sur la santé des travailleurs. Ces résultats, qui ont été révélés au Parlement européen le 17 octobre 2005, montrent que REACH aiderait à éviter 50 000 cas de maladies professionnelles respiratoires et 40 000 cas de maladies professionnelles cutanées causées par l'exposition à des substances chimiques dangereuses en Europe chaque année. Ceci s'ajouterait aux économies de 3,5 milliards d'euros en moyenne sur 10 ans pour l'UE-25. Pour optimiser le ratio coûts-bénéfices de REACH, la CES a émis quelques exigences pour:

- des informations toxicologiques de base supplémentaires sur les 20 000 substances entre 1 et 10 tonnes (test de toxicité aiguë);
- un rapport de sécurité chimique pour les 30 000 substances couvertes par REACH;
- la réintroduction d'un devoir de prudence pour toutes les substances chimiques;
- une application plus stricte du principe de substitution lors de la phase d'autorisation;
- des contrôles de conformité obligatoires sur un nombre minimal de dossiers d'enregistrement.

BEE: l'importance des données de sécurité

Le **BEE (Bureau européen de l'environnement)**, la plus grande fédération d'organisations environnementales citoyennes, a également salué les résultats de l'étude de Sheffield, affirmant que le chiffre de 3,5 milliards d'euros n'était que le sommet de l'iceberg des bénéfices potentiels, étant donné que certaines économies pourraient être espérées grâce à la réduction d'autres types de maladies professionnelles ainsi que grâce aux bénéfices pour les consommateurs et l'environnement, qui n'ont pas été pris en compte dans l'étude. "Les producteurs de l'industrie chimique doivent fournir suffisamment d'informations en matière de sécurité et montrer les évaluations de ces données de manière transparente en rédigeant un rapport sur la sécurité chimique (RSC)", a déclaré Mecki Naschke, le responsable politique du BEE pour les substances chimiques. "Cette étude montre l'importance des données de sécurité pour les substances en faible quantité. Pour la personne exposée à une substance chimique sur son lieu de travail, peu importe si le fournisseur produit la substance dans des quantités inférieures à 10 tonnes ou supérieures à 1 000 tonnes. Ce sont les propriétés de la substance qui comptent."





MANQUEMENTS DE LA POLITIQUE EXISTANTE EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES:

- ❌ plus de 100 000 substances potentiellement dangereuses sont utilisées sans procéder à des essais;
- ❌ la charge de la preuve que les substances chimiques sont dangereuses repose sur les autorités publiques et pas sur les entreprises privées qui les utilisent;
- ❌ il n'existe aucun instrument efficace pour assurer l'utilisation sûre des substances les plus problématiques;
- ❌ il n'existe aucun incitant à l'innovation, en particulier concernant les substances les moins nocives.



Le BEE a souligné la nécessité pour le Parlement de soutenir le concept REACH pour la stricte responsabilité du producteur appuyée par des obligations en matière de données sur la sécurité pour toutes les substances produites en quantités supérieures à 1 tonne par an par producteur.

BEUC: l'accent sur les préoccupations des consommateurs

Le **BEUC, Bureau européen des unions de consommateurs**, a exprimé son mécontentement quant au vote en faveur de l'accord SACCONI-NASSAUER, affirmant qu'il ne permettait pas une évaluation complète et correcte des substances les plus problématiques rencontrées quotidiennement par les consommateurs. Le BEUC a mis l'accent sur des chiffres montrant que les consommateurs sont exposés à jusque 100 000 substances chimiques qui n'ont jamais été correctement évaluées quant à leur sécurité ou leur impact sur l'environnement et a déploré le fait qu'avec le compromis du Parlement:

- de nombreuses substances parmi les plus problématiques devraient soit attendre six ans (au lieu de trois) pour être évaluées, soit, pire encore, ne seraient jamais évaluées;
- peu de substances feraient l'objet d'une évaluation;
- l'industrie devrait fournir moins de données sur les substances.

Le BEUC a appelé le Parlement et le Conseil à prendre en compte les préoccupations suivantes des consommateurs:

- toutes les substances dangereuses et extrêmement préoccupantes, quel que soit leur volume de production, doivent être enregistrées et évaluées en priorité dans les trois premières années;
- les consommateurs doivent savoir quelles substances chimiques sont contenues dans les produits qu'ils utilisent tous les jours: avec la proposition REACH actuelle, les producteurs de produits de consommation (une chaise ou un jouet) ne devront pas avertir les consommateurs des substances chimiques présentes dans les produits. Cette situation doit être modifiée en introduisant des dispositions appropriées en matière d'étiquetage et de symboles d'avertissement pour les articles de consommation;
- les substances chimiques dangereuses présentes dans les produits de consommation quotidienne doivent être remplacées par des alternatives plus sûres quel que soit leur degré de diffusion, ou si les substances chimiques sont susceptibles d'être diffusées ou sont destinées à être diffusées.

WWF: s'attaquer à la menace toxique

Qualifiant REACH d'"opportunité unique pour assurer un meilleur avenir pour les individus et les animaux en mettant en place une nouvelle législation solide en matière de produits chimiques", le **WWF (World Wildlife Federation – Fonds mondial pour la nature)** soutenait vivement la législation visant à s'attaquer à la menace toxique, mais doutait du fait que REACH puisse contrôler adéquatement les substances chimiques les plus nocives.

Pour le WWF, REACH n'était jamais assez sévère, car ni les substances très persistantes, ni celles à fort potentiel de bio-accumulation, ni les substances provoquant un dérèglement hormonal, n'étaient correctement réglementées. Le WWF a fait campagne pour un renforcement de la proposition originale de la Commission, demandant:

- le remplacement des substances chimiques nocives par des alternatives plus sûres si elles existent;
- la fourniture de données suffisantes en matière de sécurité pour identifier les substances chimiques dangereuses et les alternatives plus sûres;
- une garantie que l'industrie chimique sera responsable de la sécurité de ses produits;
- l'établissement d'un droit de savoir pour les citoyens. ❌

LIENS UTILES

Conseil des Ministres (de l'Environnement) (27 juin 2006)

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/envir/90424.pdf

Session extraordinaire du Conseil Compétitivité (13 décembre 2005)

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/87759.pdf

Commission européenne – DG Environnement

http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_intro.htm

Parlement européen – Commission de l'Environnement

www.europarl.europa.eu/comparl/envi/default_en.htm

CES

www.etuc.org

World Wildlife Federation

www.wwf.org

Greenpeace

eu.greenpeace.org/issues/chem.html

Friends of the Earth

www.foe.co.uk/campaigns/safer_chemicals/

BEUC – Bureau européen des unions de consommateurs (site web REACH)

www.chemical-cocktail.org/index.asp

European Environmental Bureau

www.eeb.org/activities/chemicals/Index.htm

Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique

www.guengl.eu





À PROPOS DU GUE/NGL

Le Groupe GUE/NGL (Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique) est le cinquième groupe du Parlement européen par la taille. Il est actuellement composé de 41 députés issus de 16 partis politiques de 13 pays européens. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un groupe confédéral de 16 partis poursuivant des objectifs politiques communs.

Le Groupe est composé de membres des partis suivants: AKEL (Chypre), Bloco de Esquerda (Portugal), Die Linke.PDS (Allemagne), Folkebevægelsen mod EU (Danemark), Izquierda Unida (Espagne), KKE (Grèce), KSCM (République Tchèque), PCF (France), PCP (Portugal), PdCI (Italie), PRC (Italie), Sinn Féin (Irlande), SP (Pays-Bas), Synaspismos (Grèce), Vänsterpartiet (Suède), Vasemmistoliitto (Finlande).

WWW.GUENGL.EU